

Bande d'étude pour l'aménagement à  
2x2 voies de la RN 149 entre  
Bressuire et Parthenay



Bande d'étude pour l'aménagement à 2x2 voies  
de la RN 149 entre Bressuire et Parthenay

Partie sud du territoire communal - voir encadré ci-contre

**DENOMINATION DES ZONES**

Zone urbaine (secteurs déjà urbanisés et secteurs équipés) :  
Zone UB - secteurs pavillonnaires en zone d'assainissement collectif  
Zone UC - villages les plus importants, en zone d'assainissement individuel  
Zone UX - zone d'activités

Zone IAU - zone à urbaniser, ouverte à l'urbanisation sous forme d'opération d'ensemble,  
Zone ZAU - zone à urbaniser, fermée à l'urbanisation, (en raison de l'absence d'équipement),  
Zone ZN - zone naturelle comportant plusieurs secteurs :  
N - secteur d'habitat individuel  
Nn - secteur d'activités de loisirs sans construction autour des étangs  
Ns - secteur accueillant la station d'épuration et son extension  
Nx - secteur de carrières

Zone A - zone agricole  
Elle comprend un secteur Ah, secteur accueillant des habitations où seules sont admis les extensions et aménagements des constructions, changements de destination, bâtiments annexes.

Zone N - zone naturelle comportant plusieurs secteurs :  
N - secteur d'habitat individuel  
Nn - secteur d'activités de loisirs sans construction autour des étangs  
Ns - secteur accueillant la station d'épuration et son extension  
Nx - secteur de carrières

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

ER 1 destinée à l'extension de la station d'épuration, bénéficiaire = commune, surface = 1000 m<sup>2</sup> environ  
ER21 destinée à la création d'une voie bénéficiaire = commune, surface = 1000 m<sup>2</sup> environ

**LISTE DU PATRIMOINE BATTI**

- Repéré au titre de l'article L. 123.1.7ème du code de l'urbanisme
1. Château de la Berthomière,
  2. Logis de la Berthomière,
  3. un Puits à La Berthomière,
  4. le Logis de Puyrenaud,
  5. le Logis de Vadegly entre Lagon et VIENNAVY, sur le Cédron,
  6. Ferme de Vadegly entre Lagon et VIENNAVY, sur le Cédron,
  7. l'Eglise Saint-Jouin
  8. la Fontaine et la croix à l'Est du bourg.
  9. Le Grand Logis dans le bourg.
  10. Une grange à La Berthomière,
  11. Une maison de garde-barrière sur la route des Sapins
  12. Une croix sur la route de Sapins
  13. Une maison aux Cais
  14. Une maison de maître aux Charouillères
  15. Une maison de maître aux Charouillères



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

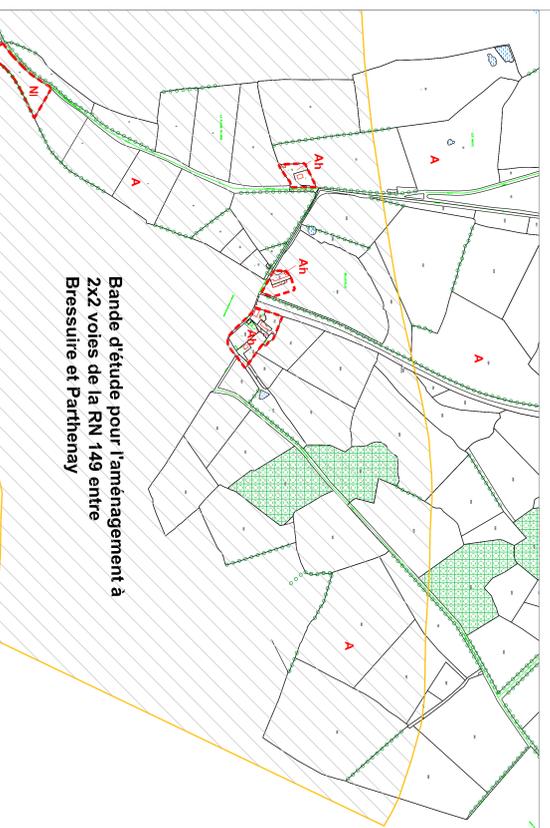
**PLAN DE ZONAGE**

Vu pour être annexé à la délibération en date du 24/11/2011

ECHELLE 1/5000	PIECE N°5	
PLU PRESCRIT	ARRETE	APPROUVE
ELABORATION 16/06/2006	26/11/2010	24/11/2011
CREA - 22 rue Eugène Thomas - 17000 La Rochelle		

**LEGENDE**

- Nom de zone
- Limite de zone ou de secteur
- Emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé
- Espaces boisés classés à protéger ou à créer (cf article 3 du règlement du PLU et article L. 130.1 du code de l'urbanisme)
- Espaces paysagers à conserver sauf conditions (cf article 3 du règlement) (repérés au titre de l'article L. 123.1.7 du code de l'urbanisme)
- Etang intéressant à protéger (repéré au titre de l'article L. 123.1-7° du Code de l'Urbanisme. Travaux soumis à déclaration)
- Element bâti intéressant à protéger (repéré au titre de l'article L.123.1-7° du Code de l'Urbanisme. Voir liste dans les annexes du règlement - Soumis au permis de démolir)
- Bâtiment agricole
- Bâtiment agricole présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination
- Application de l'article L.111.1.4 du code de l'urbanisme dans le cadre de la loi de 75 m mesurée à partir de l'axe de la RD359 et 100 m à partir de l'axe de la RN 149
- Cahier de section cadastrale de 100 m de part et d'autre de la RD 359 et de la RN 149
- Mise à jour du fond de plan - Indication symbolique de construction nouvelle
- Bande d'étude pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 149 entre Bressuire et Parthenay
- Bande d'étude pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 149 entre Bressuire et Parthenay



Bande d'étude pour l'aménagement à  
2x2 voies de la RN 149 entre  
Bressuire et Parthenay

Partie sud du territoire